

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 25.04.03

Date de convocation : 05 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq

Le 13 mai à 09 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien		X	

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT

Actualisation de la demande de financement pour les travaux et l'achat de matériels pour le tri, la collecte et le traitement des biodéchets

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE, en concertation avec ses EPCI adhérents à compétence collective, conduit une étude territoriale relative au tri à la source, à la gestion de proximité, à la collecte séparée et au traitement des biodéchets.

Cette étude a permis d'identifier les solutions techniques et organisationnelles les mieux adaptées aux caractéristiques de chaque territoire et prévoit la réalisation d'expérimentations de solutions de collecte séparée destinées aux foyers ne pouvant recourir au compostage individuel ou partagé. Ces expérimentations concernent d'une part la mise en place de bacs de regroupement, avec abris-bacs, collectés en BOM, et d'autre part l'installation de points d'apport volontaire de type composteurs grutables, avec apport de broyat, collectés en camion-grue.

Les biodéchets collectés seront ensuite acheminés vers le site de Redoundel pour un traitement par compostage, en mélange avec du broyat de déchets verts. Une plateforme spécifique sera aménagée à cet effet, équipée de murs en béton modulaires de type "légos", permettant de délimiter les différentes phases du processus (réception, compostage, maturation).

.../...

Délibération n° : 25.04.03

En parallèle, le SDEE assurera le pilotage d'un groupement de commandes pour les outils de pré-collecte, de compostage de proximité, ainsi que les investissements suivants : logiciel de suivi des sites de compostage partagé, conception et diffusion des outils de communication, accompagnement spécifique de deux établissements de restauration collective dans la mise en œuvre de pratiques de compostage sur site.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle qu'une première demande de financement, basée sur un budget prévisionnel de 450 000 € HT, avait été déposée auprès du FEDER, suite à la délibération du Comité Syndical du 27 février 2025, selon la répartition suivante :

- ✓ Région Occitanie / FEDER (40%) : 180 000 €
- ✓ SDEE (60% - fonds propres) : 270 000 €

Cependant, la réévaluation de plusieurs postes de dépenses (notamment l'acquisition d'un logiciel de gestion du compostage partagé, des composteurs grutables et l'accompagnement de deux établissements pilotes), ainsi que l'intégration de nouvelles dépenses éligibles (achat de composteurs individuels et partagés et équipements annexes pour un montant de 725 000 €, intégrant également les bioseaux, et des outils de communication pour 20 000 €), rendent nécessaire l'actualisation du plan de financement de cette demande.

Ainsi, le montant total des dépenses d'investissement pour la pré-collecte, la collecte et le traitement par compostage des biodéchets en Lozère pour la période 2025-2028 est désormais estimé à **1 125 000 € HT**, répartis comme suit :

Poste	Qté	Montant demande initiale (HT)	Montant demande actualisée (HT)	Différence
Matériels de pré-collecte et de collecte		275 000 €	198 000 €	- 77 000 €
<i>Bioseaux</i>	40 000	80 000 €	-	- 80 000 €
Composteurs grutables et/ou abri-bacs	110	180 000 €	183 000 €	+ 3 000 €
Bennes étanches ampliroll 30m3 pour collecte biodéchets	2	15 000 €	15 000 €	-
Aménagement plateforme de fermentation/maturation		90 000 €	90 000 €	-
<i>Génie civil / revêtement</i>	Forfait	50 000 €	50 000 €	-
<i>"Légos" béton pour casiers de fermentation</i>	Forfait	40 000 €	40 000 €	-
Équipements plateforme de fermentation/maturation		65 000 €	65 000 €	-
<i>Retourneurs de palox / vidage conteneurs</i>	1	15 000 €	15 000 €	-
<i>Godet malaxeur pour biodéchets et broyat de déchets verts</i>	1	40 000 €	40 000 €	-
<i>Matériel de suivi (température, humidité) et matériel de laboratoire</i>	Forfait	10 000 €	10 000 €	-
Compostage de proximité		-	725 000 €	+ 725 000 €
Composteurs individuels et partagés, bioseaux, grilles, bacs de matière sèche, mâts signalétique		-	725 000 €	+ 725 000 €
Divers		20 000 €	47 000 €	+ 27 000 €
<i>Accompagnement de 2 établissements de restauration collective</i>	Forfait	5 000 €	8 000 €	+ 3 000 €
<i>Accompagnement au process de compostage</i>	Forfait	5 000 €	5 000 €	-
<i>Conception et impression des outils de communication</i>	Forfait	-	20 000 €	+ 20 000 €
<i>Logiciel de suivi compostage partagé</i>	Forfait	10 000 €	14 000 €	+ 4 000 €
TOTAL		450 000 €	1 125 000 €	+ 675 000 €

Ce budget prévisionnel pourrait faire l'objet d'un cofinancement par :

- ✓ le Programme Régional FEDER – FSE+ Occitanie dans le cadre des aides visant à soutenir les projets de transition vers l'économie circulaire et de prévention des déchets ;
- ✓ le Fonds Vert, au titre du soutien aux initiatives locales en faveur de la transition écologique.

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

- ✓ Région Occitanie / FEDER (40%) : 450 000 €
- ✓ Fonds Vert (40%) : 450 000 €
- ✓ SDEE et EPCI collecte (20% - fonds propres) : 225 000 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

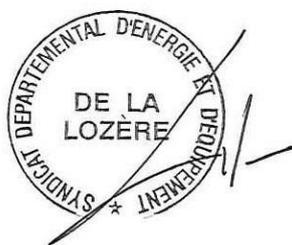
VALIDE le programme d'investissement actualisé et le nouveau plan de financement tels que présentés ci-dessus ;

SOLLICITE l'appui financier de la Région Occitanie dans le cadre du programme FEDER – FSE+ ainsi que du Fonds Vert ;

DONNE TOUS POUVOIRS à son Président pour signer toutes les pièces nécessaires aux demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20250513-20250403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025